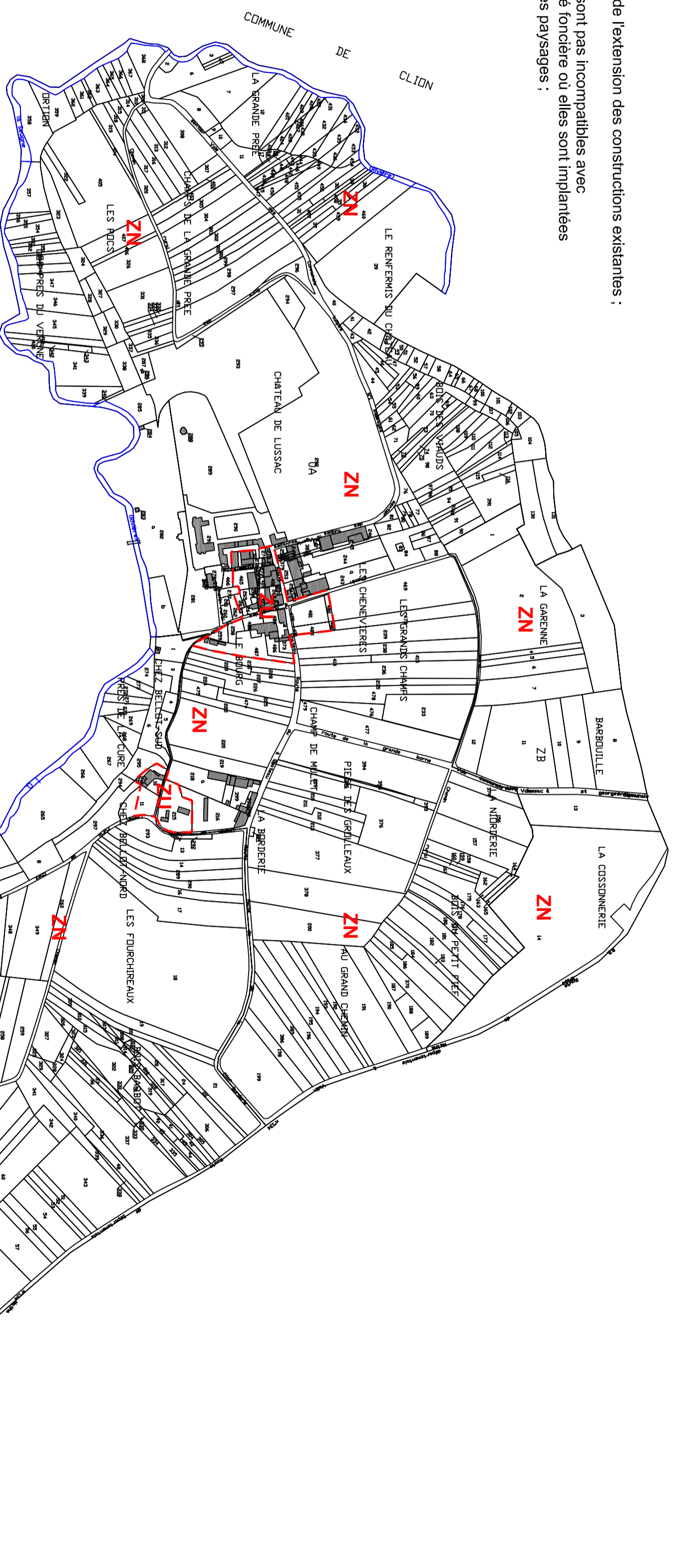


# LEGENDE

**ZU**  
Zone constructible

**ZN**  
Zone inconstructible à l'exception :

- 1° De l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ;
  - 2° Des constructions et installations nécessaires :
    - a) à des équipements collectifs ou à des services publics si elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;
    - b) à l'exploitation agricole ou forestière ;
    - c) à la mise en valeur des ressources naturelles.
- (article R. 161-4 du Code de l'Urbanisme)



Commune de

## LUSSAC

### Carte communale

#### Plan de zonage

Pièce n°2.a

Ensemble de la commune

Echelle : 1/5000eme

CARTE COMMUNALE	Prescription du :	Projet approuvé par délibération du Conseil Municipal du :	Projet approuvé par arrêté Préfectoral du :
Elaboration	26 juin 2015		

Mairie de LUSSAC  
5, rue du Château  
17500 LUSSAC

05 46 48 17 29 - lussac17@orange.fr

ETUDE REALISEE PAR :

**B.E. PERNET S.A.R.L.**

Architecture - Urbanisme - Economie  
16, rue Louis Aragon - 17000 LA ROCHELLE  
TéI : 05 46 45 43 44 ba.pernet@wanadoo.fr